

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 29/08/2017

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, MM. CANUS, WATTEBLED, PISSIER, NAUD, Mme QUÉRÉ-JELINEAU, MM. DUVAL, JOUHANNET.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes ALIGANT, MONTALESCOT, FOURNALES, DUBOURG, GAUDIN, M. GIRARD, M. RICHON, HANNIER, TARDY.

Excusés : Mme LAFAYE, M. NORMAND

Secrétaire de séance : M. DUVAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2017

Dans la mesure où le quorum n'est pas atteint puisque M. NAUD n'est pas encore installé dans ses fonctions de conseiller municipal, le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2017 sera proposé lors de la prochaine réunion.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE M. NAUD Michel SUITE A LA DEMISSION DE M. MOINET Jean-François

M. PANNAUD rappelle que M. Jean-François MOINET, conseiller municipal a présenté, par lettre en date du 3 Août 2017, sa démission de son poste de conseiller municipal. Ce courrier a été adressé pour information à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, Sous Couvert de Madame la Sous-Préfète de Saintes, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. Michel NAUD, élu suivant sur la liste « Le nouvel élan pour Chaniers », est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique qu'à la suite de la démission de M. MOINET plusieurs articles sont parus dans la presse dans lesquels M. MOINET remettait en cause certaines pratiques ; elle demande des éclaircissements.

M. PANNAUD indique que M. MOINET a fait le choix de démissionner car il était en désaccord avec le fonctionnement des services. Il a mis en cause certains membres du conseil ou agents des services.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU souligne que des remarques faites remettaient en cause des décisions votées par le conseil municipal.

M. PANNAUD précise que cette situation le dérange et qu'il est prêt à répondre aux questions portant sur la gestion de la commune.

M. FOURRÉ souhaite faire une remarque au sujet des chiffres qui ont été annoncés et en particulier sur la réparation des feux tricolores qui n'ont coûté que 1000 € alors qu'elle était annoncée pour une somme de plus de 50 000 €.

Il souligne que ces feux ont été réparés sans que des travaux de fond permettant une remise aux normes en lien avec le bouclage routier n'aient été réalisés.

C'est ce qui explique la différence de coût. Il faut comparer ce qui est comparable.

M. DUVAL qui a suivi ce dossier approuve ses dires.

M. GRAVELLE et Mme GRELET soulignent respectivement qu'il en est de même pour les travaux de l'Ecole Pasteur et de l'aire intergénérationnelle.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU tient à préciser qu'elle a toujours essayé de garder une certaine objectivité sur les dossiers traités.

M. FOURRÉ indique que M. MOINET a attaqué l'opposition sur sa non-participation aux commissions et il souligne qu'il ne partage pas cette opinion.

COMMISSIONS MUNICIPALES

M. Michel NAUD est invité à faire connaître les commissions dans lesquelles il souhaite siéger. Il indique souhaiter siéger à la commission « CIMETIERE ».

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande s'il est possible de modifier la composition des commissions car elle souhaite se retirer de la Commission « Associations » et être remplacée par M. DUVAL qui cessera alors de suivre la commission « Education ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, proclame à l'unanimité,

- M. NAUD, Membre de la commission « Gestion du cimetière » composée comme suit :
M. Jean-Luc FOURRÉ, M. Jean-Paul GIRARD, M. Jean-Luc GRAVELLE, M. Daniel CANUS, Mme Jacqueline LAFAYE, M. Michel NAUD.

- M. DUVAL, Membre de la Commission « Associations » composée comme suit :
CANUS Daniel, FALLOURD Anne-Marie, GIRARD Jean-Paul, PISSIER Gérard, DUVAL Philippe.

RAPPORTS ANNUELS DE LA SEMIS (Programmes logements sociaux)

M. PANNAUD indique que la SEMIS a fait parvenir les rapports annuels 2016 pour les programmes de logements sociaux sur lesquels, conformément à l'article L 1524-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer.

Il rappelle que la Commune a mis à disposition de la SEMIS des terrains par le biais de baux emphytéotiques sur lesquels celle-ci a construit des programmes de logements sociaux dont elle assure la gestion.

- 5 logements, avenue Charles de Gaulle, 2 logements rue Saint Antoine, 4 logements à la Baine et 9 logements rue des Sables.

Programme N° 009 – 5 logements locatifs sociaux - avenue Charles de Gaulle

Convention du 10/03/1992

Année	Engagement conventionnel au 31.12 N-1	Résultat N	Engagement conventionnel au 31.12. Année N
2010	- 12 621.36 €	4 408.78 €	- 8 212.58 €
2011	- 8 212.58 €	4 444.99 €	- 3 767.59 €
2012	- 3 767.59 €	- 558.36 €	- 4 325.95 €
2013	- 4 325.95 €	435.54 €	- 3 890.41 €
2014	- 3 890.41 €	8 331.73 €	4 441.32 €
2015	4441.32 €	7 677.64 €	12 118.96 €
2016	12 118.96 €	8 066.81 €	20 185.77 €

Le bilan et le compte de résultat 2016, arrêtés au 31.12.2016 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2016 un excédent cumulé au 31/12/2016 de 20 185.77 €.

Programme N° 0208 – 2 Logements – Rue saint Antoine : convention du 25/06/2001

Programme 0224 – 4 Logements – Rue abbé Vieuille – Convention du 24/10/2002

Programme 0271 – 9 Logements – Rue des Sables – Convention du 11/03/2006

Année	N° programme	adresse	Résultats Année N
2011	0208	Rue St Antoine	1 183.94 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	- 1 941.56 €
	0271	Rue des Sables	4 992.71 €
TOTAL RESULTATS 2011			8 118.21 €
2012	0208	Rue St Antoine	3 535.88 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	2 123.15 €
	0271	Rue des Sables	- 3 784.59 €
TOTAL RESULTATS 2012			1 874.44 €
2013	0208	Rue St Antoine	428.08 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	4 040.86 €
	0271	Rue des Sables	- 1 625.68 €
TOTAL RESULTATS 2013			2 843.26 €
	0208	Rue St Antoine	2 810.62 €

2014	0224	Rue Abbé Vieuille	-3 696.81 €
	0271	Rue des Sables	2 789.15 €
TOTAL RESULTATS 2014			1 902.96 €
2015	0208	Rue St Antoine	3 358.48 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	5 341.87 €
	0271	Rue des Sables	5 768.41 €
TOTAL RESULTATS 2015			14 468.76€
2016	0208	Rue St Antoine	3 493.39 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	1 442.13 €
	0271	Rue des Sables	4 419.50 €
TOTAL RESULTATS 2016			9 355.02 €

Le bilan et le compte de résultat 2016 arrêtés au 31.12.2016 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2016 un excédent de **9 355.02 €**.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande la raison pour laquelle la présentation des programmes est différente selon qu'il s'agit des logements Avenue Charles de Gaulle et des logements des 3 autres opérations qui sont cumulées.

M. PANNAUD indique que le 1er programme de la SEMIS, avec une convention passée en 1992 pour une durée de 35 ans, prévoyait une garantie d'exploitation par la Commune.

M. DUVAL demande à quoi sont destinées les sommes des excédents et comment la SEMIS programme l'entretien des immeubles.

M. PANNAUD indique que ces programmes doivent s'autofinancer et que ces excédents sont versés comme provision aux grosses réparations.

Il conviendra de regarder les conventions qui sont intervenues pour chaque programme.

Il indique qu'il doit prochainement rencontrer la Directrice de la SEMIS pour le projet des « Deux Ruelles ».

Actuellement ce projet prévoit la construction de huit logements sur une parcelle de 1200 m² mise à disposition par la Commune pour une durée de 40 ans. Cependant pour équilibrer cette opération la SEMIS demande la participation de la Commune pour un montant de 35 000 € supplémentaires.

Dans le cas où cette somme serait déductible de l'amende de carence, il n'en reste pas moins que cela représente une dépense importante.

Une réunion est prévue le 12 septembre prochain avec l'architecte des Bâtiments de France.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique qu'il vaut mieux investir dans les logements sociaux que de payer l'amende de carence.

M. PANNAUD préfère investir cette somme dans l'achat d'autres terrains pour les mettre à disposition des bailleurs.

Il indique que les conseillers seront informés des travaux d'entretien projetés par la SEMIS sur les programmes existants.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve les bilans annuels 2016 présentés par la SEMIS.

PROJET D'INSTALLATION DE « HOT-SPOTS WIFI » - Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)
--

M. PANNAUD indique au Conseil que dans le cadre du contrat de ruralité signé le 20 juillet, la CDA de Saintes propose d'accompagner le projet de déploiement de Hot-spots Wifi pour l'ensemble de ses communes.

L'attractivité du territoire englobe différentes mesures autour de la notion de « territoire connecté » parmi lesquelles figure la mise en place de points Wifi gratuits.

En effet, l'enjeu pour les communes est d'offrir au sein des espaces publics, la possibilité d'une connexion gratuite.

Lors de la Commission « Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication » (NTIC), Chaniers a proposé deux projets concernant la couverture de l'espace intergénérationnel et l'espace détente en bord de Charente, compte tenu de son déficit en la matière, sur la base suivante :

Espace intergénérationnel

Investissement : 1 164 € TTC

Fonctionnement : 60 € TTC/mois

Bord de Charente

Investissement : 1 686 € TTC

Fonctionnement : 51 € TTC/mois

A ces coûts de fonctionnement, il faut ajouter l'abonnement à un fournisseur d'accès Internet.

Le contrat de ruralité permet de déposer une demande de co-financement à hauteur de 50% pour l'acquisition et l'installation de hot-spots Wifi, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

D'autres devis ont cependant été demandés notamment auprès de SOLURIS (Ex syndicat informatique) qui a en outre proposé un 3^{ème} site au niveau de la médiathèque.

M. JOUHANNET souligne que l'espace intergénérationnel permettait aux jeunes de jouer et de parler ensemble et que le wifi va à l'encontre de l'esprit de ce lieu.

M. PANNAUD indique qu'il fait le même constat mais il ne souhaite pas que les jeunes désertent cet espace en raison du manque de réseau. L'aire intergénérationnelle peut être considérée comme un service offert à la population. Force est de constater la fréquentation importante du site le dimanche par les familles ainsi que par les ados tout au long de la semaine.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande s'il y a la possibilité de s'abonner de manière saisonnière pour diminuer le coût de fonctionnement et quelle est la portée de ce dispositif ?

M. PANNAUD indique que l'espace intergénérationnel sera couvert par une borne posée sur les anciens ateliers. Les bords de Charentes seront couverts jusqu'aux premiers peupliers par une borne installée sur les sanitaires du communal.

Il rappelle que la 4G à Chaniers est actuellement inexistante.

M. NAUD demande la durée de l'engagement.

M. PANNAUD indique que la durée est de 12 à 36 mois.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande quelle est l'utilité de couvrir la zone portuaire qui ne fonctionne que 3 mois.

M. PANNAUD souligne qu'il s'agit de fournir un service aux bateaux qui s'arrêtent à Chaniers ainsi qu'aux utilisateurs du communal et de la baignade.

M. DUVAL demande si cela ne fera pas double emploi si le camping fournit déjà le wifi.

M. PANNAUD indique que le camping possède ce service mais seulement pour sa clientèle.

M. DUVAL rappelle que ce dispositif s'adresse surtout aux jeunes et il demande s'ils devront s'authentifier.

M. PANNAUD indique qu'ils auront l'obligation de se faire connaître. L'organisme sera chargé de bloquer certains sites et de conserver les échanges pendant plus d'un an.

Avec la solution « le Phare » de Soloris, dans le département, une fois authentifiées, les personnes pourront se connecter dans toutes les communes détenant ce dispositif.

M. PANNAUD propose de solliciter l'aide de 50 % au titre du contrat de Ruralité sur la base de la proposition présentée par Soloris de 2 400 € HT en investissement relative aux 3 sites et, en fonctionnement, un abonnement y compris filtrage, de 594 € HT par an.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'installation de ce dispositif WIFI et mandate le Maire pour déposer la demande de subvention au titre du contrat de ruralité.

PERSONNEL COMMUNAL :

RATIOS AVANCEMENT DE GRADE

M. PANNAUD rappelle qu'en application de la loi n°2007-209 du 17 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu/promouvable à 100 %, à compter de l'année 2016, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le taux retenu exprimé sous forme de pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le Comité Technique Paritaire, lors de sa réunion du 4 juillet 2017, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de fixer les ratios d'avancement de grade à 100 % pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la Mairie de Chaniers pour l'année 2016 et années suivantes.

RECRUTEMENT CONTRACTUELS

M. PANNAUD rappelle au conseil municipal que les 2 contrats « Emploi Avenir » recrutés par la Commune arrivent à échéance à la fin septembre.

Il indique être particulièrement satisfait de ces agents mais les contraintes budgétaires ne permettent malheureusement pas de pérenniser ces emplois. Cependant, compte tenu des chantiers en cours et les travaux à réaliser, il propose de garder ces deux agents en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 Décembre 2017.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que dans le contrat avenir il y a un volet social.

M. PANNAUD précise que ces deux agents ont bénéficié de formation (permis poids-lourds, corps de métiers du bâtiment).

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande qu'il soit mis à la disposition des conseillers le tableau des effectifs avec les compétences de chacun ce qui permettrait d'avoir une meilleure vision des emplois nécessaires.

M. PANNAUD fait remarquer qu'il y a des problèmes pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

Mme FALLOURD constate que les communes font de plus en plus appel aux administrés. Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que les chagnolais, surtout dans les petits villages, attendent d'abord de la commune l'éclairage public et l'entretien des voiries par rapport aux impôts locaux qu'ils payent.

M. DUVAL demande si la balayeuse est passée nettoyer les villages.

M. FOURRÉ indique que celle-ci a fonctionné pendant une semaine au cours des 2 derniers mois en raison des congés du personnel et la priorité donnée aux travaux des écoles.

M. PANNAUD précise toutefois que la balayeuse ne nettoie que les caniveaux et non les trottoirs.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU signale qu'il lui a été fait la remarque que certains endroits dans le village de « Chez Corbin » n'avaient pas été nettoyés.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable au recrutement de ces 2 agents en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 Décembre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en ligne du nouveau site Internet de Chaniers

M. PANNAUD indique que le nouveau site de la Ville de Chaniers a été mis en ligne de manière un peu précipitée en raison des obligations professionnelles du nouveau prestataire.

Il remercie les membres de la commission qui ont travaillé sur ce dossier.

M. DUVAL demande si les formations ont été dispensées.

M. PANNAUD indique qu'une première formation a déjà eu lieu ; la seconde doit intervenir en octobre.

Il souligne que les adresses mail des services ont été modifiées dans un souci de simplification et que les conseillers en seront destinataires.

Vente de la boulangerie

M. FOURRÉ indique qu'un compromis de vente a été signé au prix de 51 000 €. Le projet de l'acquéreur correspondrait à la création d'un local pour son usage et de 2 logements.

Après-midi « Prévention Routière » à DOMPIERRE SUR CHARENTE

La Commune de DOMPIERRE SUR CHARENTE organise en partenariat avec la Préfecture un après-midi dédié au thème « l'accidentologie routière classée grande cause départementale 2017 » le mercredi 20 septembre de 14h à 18h à la salle polyvalente.

Restauration de la Pietà

Les travaux de restauration de la Pietà sont achevés. La statue a été déplacée afin d'être mise en valeur. Un état financier de l'opération va être réalisé ; les dons et subventions devraient couvrir la dépense.

M. PANNAUD souhaite remercier tout particulièrement l'étudiante à l'Ecole du Louvre Odile PAPAPIETRO qui a initié ce projet ainsi que l'ensemble des donateurs anonymes sans lesquels il n'aurait pu aboutir.

Rentrée scolaire

M. PANNAUD fait remarquer une légère baisse des effectifs dans chaque groupe scolaire :

- à Ronsard : 190 élèves

- au RPI Pasteur/la Chapelle : 196 élèves

M. PANNAUD souhaite remercier les services techniques pour les travaux réalisés cet été dans les 2 écoles.

Mme GRELET précise qu'il ne reste que peu de choses à réaliser. La rentrée s'est bien déroulée.

M. PANNAUD indique que, sur la CDA, le nombre d'enfants est à peu près équivalent à 2016 mais il y a une différence entre les communes.

La dernière réunion pour la carte scolaire du Bassin a eu lieu cet après-midi..Le scénario est le suivant :

On réunirait la Chapelle, Saint Césaire, Saint Bris des Bois et Saint Sauvant pour, à terme, fixer les enfants à Saint Césaire et La Chapelle.

Cherac cherche à se rapprocher de Saint Laurent et Luzac Saint André. Burie se rapprocherait de Saint Sulpice de Cognac et Chaniers resterait seule.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique qu'une exposition sur la vigne et le vin est organisée par la médiathèque qui lui a demandé de prêter des bouteilles de vin. Or, il lui a été rapporté qu'en tant que conseillère municipale elle ne pourrait pas exposer ainsi ses produits.

Elle s'étonne qu'il lui soit reproché ce prêt de bouteilles alors qu'elle est la seule, sur Chaniers, à mettre sa production en bouteilles et a toujours accepté de fournir ses produits gracieusement lors des manifestations, par exemple sous forme de lots.

Mme GRELET lui indique que ce n'est pas du tout ce qui a été dit. En effet, il a été demandé à la médiathèque de présenter des produits de tous les producteurs de la commune.

M. JOUHANNET demande des éclaircissements sur la zone Natura 2000.

M. FOURRÉ indique qu'il a rencontré cet après-midi même, avec M. GRAVELLE, la responsable de la LPO pour faire le point sur ce dossier.

La vente des peupliers comprenant le rognage des souches pris en charge par le forestier a rapporté à la commune la somme de 11 800 €.

La préparation des sols et la plantation se sont élevées à 4 400 € (la fourniture des plants a été réalisée par le programme EVA de la Chambre d'Agriculture).

Une subvention de 7 280 € correspondant à 80% du montant de l'opération sera versée, et ce, au prorata des dépenses réelles.

Avant la fin de la semaine, l'entreprise doit intervenir autour des arbustes plantés.

La LPO va nous informer sur les travaux à réaliser pour la partie mégaphorbiaie.

Il y a des rejets de peupliers très importants mais il rappelle que cette zone est humide et riche. Un broyage va être effectué en octobre.

M. NAUD fait remarquer que le bord des routes a été broyé mais les haies et les arbres ne sont pas taillés.

M. PANNAUD rappelle qu'il appartient aux propriétaires de réaliser ces travaux d'élagage.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que les services d'EDF procèdent à l'élagage des arbres à proximité des lignes.

M. PANNAUD indique que si la ligne passe sur un terrain privé, EDF prend en charge les travaux mais en bordure de route l'intervention est réalisée à la charge du propriétaire qui doit, de surcroît procéder à l'évacuation des bois.

La séance est levée à 22 h 20

Le secrétaire de séance,

Philippe DUVAL